

## **Info- Irak - Appels des Patriarches en faveur de la reconnaissance de l'ethnie syriaque dans la Constitution irakienne**

**Author :** Rédaction RC

**Categories :** [Eglise universelle](#)

**Date :** 4 octobre 2016



Les deux Patriarches des Eglises syro antiochiennes – le Patriarche d'Antioche des Syriaques, S.B. Ignace Youssef III Younan, et le Patriarche syro orthodoxe Ignace Ephrem II – ont signé et envoyé une lettre aux plus hauts représentants des institutions irakiennes – Chef de l'Etat, Premier Ministre et Président du Parlement – pour demander que la Constitution reconnaisse et intègre l'ethnie « syriaque » parmi les composantes ethniques de l'Irak nommées dans le texte constitutionnel lui-même.

Cette mesure a été demandée par les deux Patriarches comme un acte dû afin de garantir « le droit de notre peuple ».

La signature conjointe des lettres a eu lieu à l'occasion de la visite effectuée par le Patriarche d'Antioche des Syriaques, S.B. Ignace Youssef III Younan, à la résidence patriarcale du Monastère de Mor Yacoub Baradeus sis à Atchaneh, Bikfaya, où s'est achevé depuis peu le Synode de l'Eglise syro orthodoxe.

La tendance à s'identifier et à revendiquer la nature de composantes « ethniques » conditionne de manière récurrente et parfois controversée la vie des Eglises et communautés chrétiennes orientales. Récemment, les deux Patriarches des Eglises syro-antiochinennes avaient déjà partagé une initiative conjointe de revendication sur le terrain politique et institutionnel, lorsqu'ils avaient signé un document demandant qu'un siège soit réservé à un représentant politique appartenant à l'Eglise syro-orthodoxe et un autre à un représentant de la communauté syro-catholique au sein du Parlement libanais.

[Source](#) Agence Fides